



# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

## "NOTRE PATRIMOINE À NOËL"

Organisé par Terra Virid'YZ et Club Photo Grand'Angles

 Du 04 décembre 2024 au 15 janvier 2025



### Article 1 : Objet du concours

Le concours "Notre Patrimoine à Noël" invite les participants à valoriser les richesses patrimoniales de leur commune à travers des photographies mettant en scène le patrimoine local dans l'ambiance festive de Noël.

Patrimoine vivant : animaux, artisanat

Patrimoine naturel : paysages, arbres, fleurs

Patrimoine gastronomique : cuisine locale, produits comme fromage, vin etc

Patrimoine culturel : œuvres , peintures, églises, châteaux, maisons bourgeoises etc

C'est à vous ! Surprenez-nous!

## Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, sans distinction d'âge ou de lieu de résidence, en deux catégories: a) moins de 18 ans b) à partir de 18ans. La participation est gratuite.

5 gagnants 🏆 pour la catégorie A

3 gagnants 🏆 pour la catégorie B

Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes, amateur·ices ou professionnel·les. Les personnes faisant partie du jury Terra Virid'Yz ne sont pas autorisées à participer.

Pour être éligible, chaque participant doit fournir :

Une photographie respectant la thématique "Notre Patrimoine à Noël".

Un bulletin de participation complet comprenant :

- 1) Nom
- 2) Prénom
- 3) Âge
- 4) Ville/Région d'origine
- 5) Adresse électronique
- 6) Numéro de téléphone
- 7) Adresse postale
- 8) Titre de la photographie (12 mots maximum)
- 9) Nom de la commune où la photo a été prise
- 10) Précision sur le lieu de prise de vue (exemple : lieu-dit, numéro de route, rue, parc, lieu cadastral, coordonnées GPS, etc.)

Article 3 : Périmètre du concours : 30 km autour d'Yzeures sur Creuse, selon le lien : [www.calcmaps.com/fr/map-radius/](http://www.calcmaps.com/fr/map-radius/)



#### Article 4 : Confidentialité des données

Les informations fournies resteront strictement confidentielles. Elles ne seront ni communiquées à des tiers ni utilisées à d'autres fins que l'organisation du concours.

#### Article 5 : Droit à l'image

Les participants doivent s'assurer d'avoir obtenu les autorisations nécessaires des personnes identifiables sur leurs photographies.

Formulaire d'autorisation :

Je soussigné(e), (Nom, Prénom), certifie avoir obtenu les autorisations des personnes présentes sur la photo soumise dans le cadre du concours photos 2024/2025 organisé par Terra Virid'YZ.

#### Article 6 : Envoi des participations

Les participations doivent être envoyées avant le 15 janvier 2025 à 23h59 à l'adresse e-mail indiquée par les organisateurs : [concours.terraviridyz@gmail.com](mailto:concours.terraviridyz@gmail.com)

#### Article 7 : Droits et utilisation des photographies

En participant, les auteurs acceptent que leur photographie puisse être utilisée par Terra Virid'YZ et Club Photo Grand'Angles à des fins promotionnelles (affiches, réseaux sociaux, site web, expositions). Les crédits des auteurs seront toujours mentionnés.

## Article 8: Les autres conditions

> Fichiers numériques au format JPEG > Taille de 5 Mo maximum > Nom du fichier : VOTRENOM-VILLE.jpg

3 photos par personne, prises dans le périmètre décrit.

Votre envoi e-mail devra comprendre :

Le nom de l'auteur-e de la photo

Le titre de la photo

Pour les personnes mineur-es, l'autorisation parentale.

Terra Virid'Yz se réserve le droit de ne pas prendre en compte les photos ne respectant pas la thématique ou le présent règlement.

Caractéristiques des photographies :

La photographie doit rester anonyme et ne doit comporter ni signature ni marques distinctives. Elle est présentée sans marges dans le cadrage souhaité par l'auteur.

Le format de cadrage est libre.

Le traitement ne doit pas faire appel aux trucages ou photomontages ni à l'intelligence artificielle, et doit se limiter à une optimisation globale de l'image.

Le traitement noir et blanc est autorisé.

Le photographe déclare être l'auteur de la photographie et disposer des pleins droits sur l'image.

Droit d'utilisation des photographies :

L'auteur-e d'une photographie autorise Terra Virid'Yz à disposer et à diffuser à titre gratuit son image pour le vote du public et dans tout support de communication relatant le concours photo et ses gagnant-es (site internet, réseaux sociaux, autres supports physiques ou numériques).

Une sélection de photos soumises au concours sera exposée sur le stand de Terra Virid'Yz.

Toute photo exposée mentionnera le nom de son auteur, le lieu de la prise de vue et sa légende.

Le format original des photos retenues et la description des conditions de prises de vue pourront être demandés par les organisateurs, dans le cadre du concours et de l'exposition.

Les photographies sont considérées sans valeur commerciale.

La participation personnelle à ce concours vaut acceptation expresse par l'auteur-e des termes de ce règlement.

Il est rappelé l'application du code L.121.1 du Code de la Propriété Intellectuelle sur le respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Toutefois, l'auteur-e ne revendiquera aucun droit particulier, ni ne pourra exercer de recours envers Terra Virid'Yz. En accord avec la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), les participant-es à ce concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, il suffira d'en faire la demande auprès de Terra Virid'Yz. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

## Article 8 : Résultats et récompenses

Les gagnants seront sélectionnés par un jury sur la base de la qualité artistique et de l'originalité en lien avec la thématique. Les résultats seront annoncés fin janvier 2025 par email.

La remise des prix du concours, aura lieu en février 2025.

Participez à notre concours photo et tentez de gagner de magnifiques lots :

- **Pour les jeunes:** 5 entrées pour 2 personnes à la Forteresse d'Angles-sur-l'Anglin et au Roc aux Sorciers !
- **Pour les adultes:**
  - **1er prix:** Billet pour 2 personnes au Château de Chambord valable jusqu'au juin 2025, séance de réflexologie plantaire, guide livre Côte d'Azur, calendrier.
  - **2ème et 3ème prix:** Massage relaxant (dos ou visage) et calendrier.

Bonne chance à tous ! 🎄📷